

La mère d'élève mord le principal... Les chiens, on les euthanasie !

écrit par Claude t.a.l | 22 novembre 2017

□ Une chienne enragée s'introduit dans un collège et mord le principal.

A Houilles (Yvelines), » la mère d'un élève, convoquée pour évoquer le comportement de son enfant » (notification d'une exclusion temporaire) » mord le principal au coude « .

<http://www.leparisien.fr/houilles-78800/houilles-le-principal-du-college-maupassant-mordu-par-une-mere-d-eleve-21-11-2017-7407045.php>

– Je ne ferai pas la contrepèterie facile et pourtant bien tentante : » à Houdes, la mère d'un élève... mord le principal aux ... « .

– Je me contenterai de rappeler l'attitude préconisée dans les cas de » chiens mordeurs » :

» *qu'il soit vacciné ou non contre la rage* « , l'animal doit être » *placé sous la surveillance d'un vétérinaire pendant 15 jours* « .

Après ces 15 jours, le vétérinaire « *peut faire procéder à son euthanasie* « .

http://www.var.gouv.fr/IMG/pdf/La_reglementation_en_matiere_de_chiens_mordeurs_cle2c88a4.pdf

Rien que la loi, mais toute la loi !

– Je noterai aussi que le secrétaire départemental du SNPDEN-UNSA, syndicat majoritaire parmi les personnels de direction des collèges et lycées, a déclaré :

» Nous sommes inquiets de voir ces gestes d'incivilité « .

Décidément, il n'y a pas que la grammaire qui en prend un coup en ce moment, le vocabulaire est aussi bien atteint : *» incivilité » !*